

DICRIM

les risques majeurs,
les mesures de prévention
et de secours

Document d'information communal sur les risques majeurs

Document à conserver



Pont de la Pie, simulation du niveau atteint en 1856

-  Inondations
-  Intempéries
-  Transports de matières dangereuses
-  Accidents nucléaires
-  Mouvements de terrain

Commune de
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin





Si le Loiret débordait comme en 1856, voilà ce qui se passerait à hauteur du bâtiment de l'Escale de Port Arthur et des maisons proches, ou au niveau du pont de la Pie à l'entrée de Saint-Hilaire. Le risque n'est jamais certain, mais il vaut mieux le prévoir.

Prévoir c'est déjà commencer à pouvoir faire face à une situation de crise.

La mairie de Saint-Hilaire doit à ses habitants l'information nécessaire pour se défendre le mieux possible dans une période de crise due à un risque majeur.

Un risque majeur cela peut être : inondations, intempéries, mouvements de terrain, risques liés aux transports de matières dangereuses ou accidents nucléaires.

Vous trouverez dans ce document un résumé des renseignements utiles et nécessaires pour que vous puissiez vous organiser et réagir devant tout danger collectif.

Lisez-le attentivement. Relisez le de temps en temps, et surtout conservez le.

Patrick Pinault

Maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

*Escale de Port Arthur
Simulation du niveau atteint en 1856*

Introduction

Information préventive

Le dicton : « Un homme averti en vaut deux » résume bien le fait que, bien informés, nous sommes en mesure de réagir plus efficacement aux événements et de faire face aux situations et risques auxquels nous pouvons être confrontés. Connaître le danger c'est aussi savoir mieux s'en défendre. Fournir l'information c'est permettre aux citoyens d'avoir une attitude responsable et solidaire face au danger.

La loi du 22 juillet 1987, article 21 dit : « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le DDRM est le document de base décrivant les risques majeurs par commune et les mesures de sauvegarde prises pour en diminuer les effets et définir les consignes de sécurité. (Dossier Départemental des Risques Majeurs, document consultable à la mairie)

Le risque majeur est le résultat d'un événement potentiellement dangereux pouvant affecter les personnes, les biens et l'environnement.

Les risques pouvant toucher la commune de Saint-Hilaire Saint-Mesmin sont de deux types :

- Naturels : inondation, intempérie, tempête et neige, mouvements de terrain.
- Technologiques : transport de matières dangereuses, nucléaire.

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les risques et sinistres encourus, s'applique à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Sommaire



Le risque d'inondation

Introduction	3
L'histoire raconte.....	4
Les crues mémorables.....	5
Comment Saint-Hilaire-Saint-Mesmin peut-il être inondé	6
Impacts pour Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	6
Les actions des pouvoirs publics.....	7
Les mesures d'alerte	8



Les intempéries

Dispositions prises / Consignes de sécurité	9
---	---



Le transport des matières dangereuses

Les dangers	10
Le bon réflexe / Consignes de sécurité	11



Les risques nucléaires

Les dangers / Consignes de sécurité	12
L'évacuation / Après l'alerte	13



Les mouvements de terrain

Les effondrements de cavités souterraines	14
---	----

Récapitulatif des signaux d'alerte	15
---	-----------

En cas d'urgence / Pour en savoir plus	16
---	-----------



Le risque d'inondation

L'histoire raconte

Bien que n'étant pas très exposé aux inondations
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin a gardé quelques traces des colères de la Loire.



Crue du 2 juin 1856 :
7,10 mètres à l'échelle
du pont Georges V.

Une maison proche du sentier du
Loiret en garde le souvenir.
Son voisin, l'Escale de Port Arthur
aurait eu plus d'un mètre d'eau
dans la salle de restaurant.

*Octobre 1907, le Val est inondé,
5,25 mètres à l'échelle d'Orléans,
l'eau menace le premier étage
du Pavillon bleu.*



Le risque d'inondation



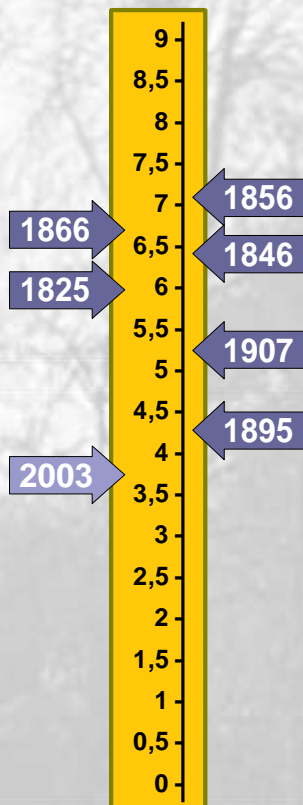
Les crues mémorables



Crue de 1927 : 3,80 m



Crue de 2003 : 3,75 m



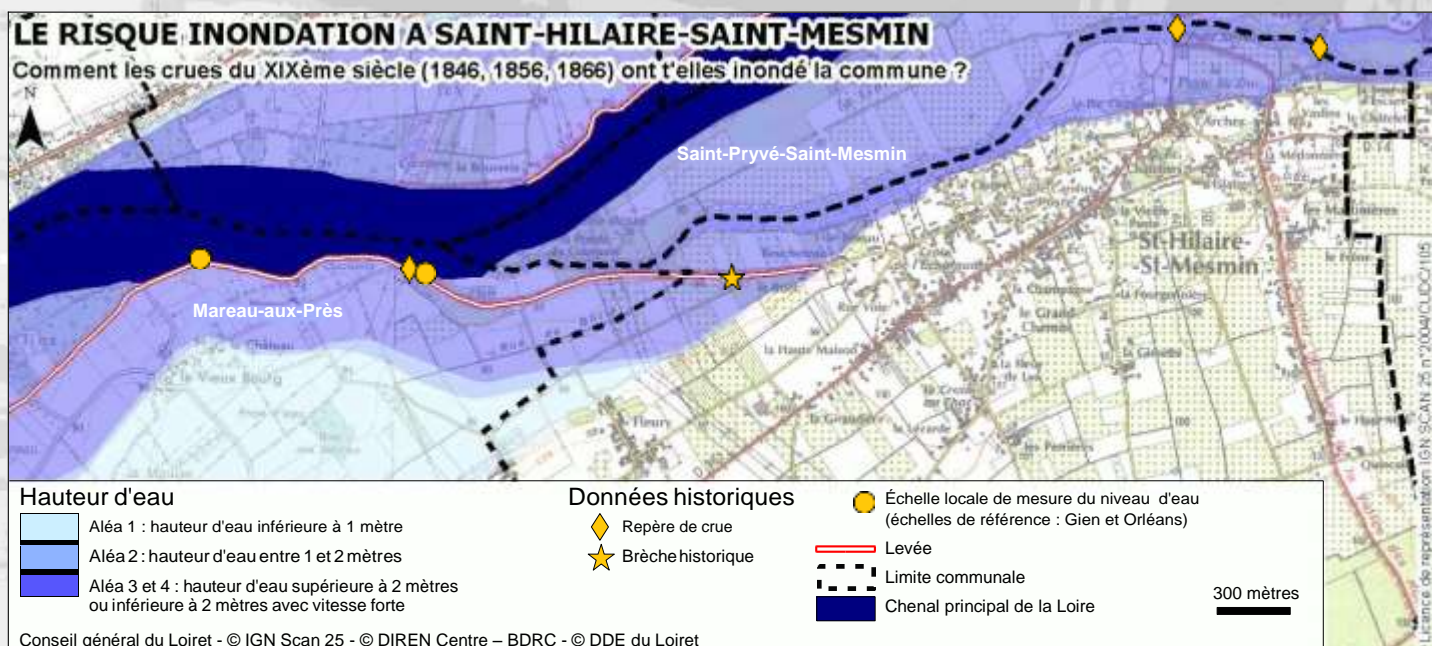
Crue de 1907 : 5,25 m



Simulation d'une crue à 5,25 m

L'échelle du pont Georges V d'Orléans est la référence officielle pour les niveaux de crue de la Loire.

Selon le type d'inondation et l'évolution historique du lit de la Loire, les hauteurs d'eau à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin peuvent être différentes pour une même hauteur à Orléans. Ainsi, à Orléans, la crue de 1927 est repérée à 3,80 m et celle de 2003 à 3,75 m, ce qui est sensiblement équivalent ; cependant, à Saint-Hilaire, la photo laisse apparaître moins d'eau en 2003 qu'en 1927 sous les arches du pont Saint-Nicolas. L'extraction du sable est un des facteurs de la modification du lit du fleuve.



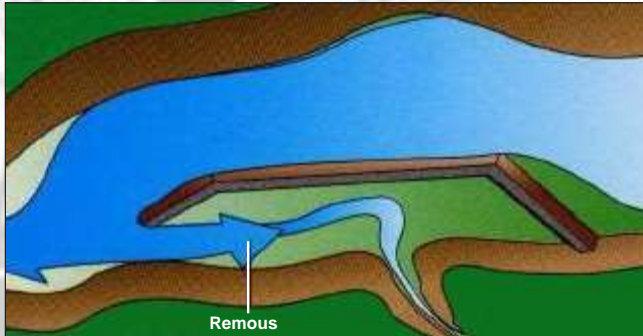
La Loire et le Loiret ne forment plus qu'un seul fleuve.



Le risque d'inondation

Comment Saint-Hilaire-Saint-Mesmin peut-il être inondé ?

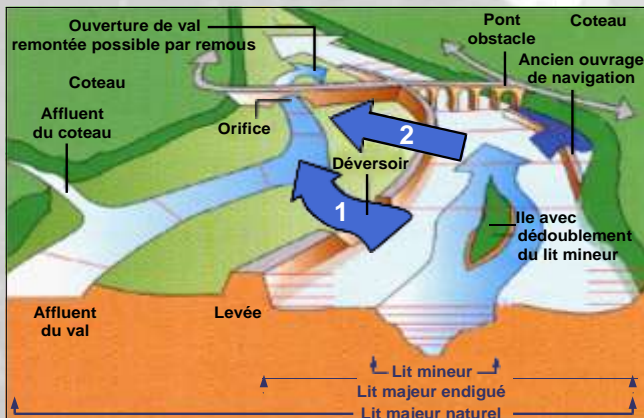
En raison de sa situation géographique, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin est une commune peu vulnérable aux inondations, seul le val du Loiret est inondable. Il peut être submergé par deux phénomènes.



Les remous

Ce type d'inondation est le plus probable sur notre commune. Il correspond à une remontée de la Loire dans le Loiret. Il se produit lorsque la cote d'eau du fleuve en crue a une altitude supérieure à ses affluents. L'eau se propage en remontant de la Pointe de Courpin vers le village.

Source : Minea – Hydratec – Pour l'Agence Loire Bretagne



Les surverses ou ruptures de levées

Ce type d'inondation ne concerne que les inondations de grande ampleur.

- Soit par surverse, c'est-à-dire débordement des levées aux points bas (déversoir n° 1).
- Soit par rupture de levée en créant une brèche où s'engouffrent les eaux (brèche n° 2).

Ce fut le cas des années 1856 et 1866 à Jargeau et Saint-Denis en Val. Elle crée une circulation rapide des masses d'eau empruntant la vallée du Loiret.

Les crues dangereuses de la rivière Loiret sont donc fonction du niveau de la Loire.

Impacts possibles pour Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

en référence à l'échelle du pont Georges V

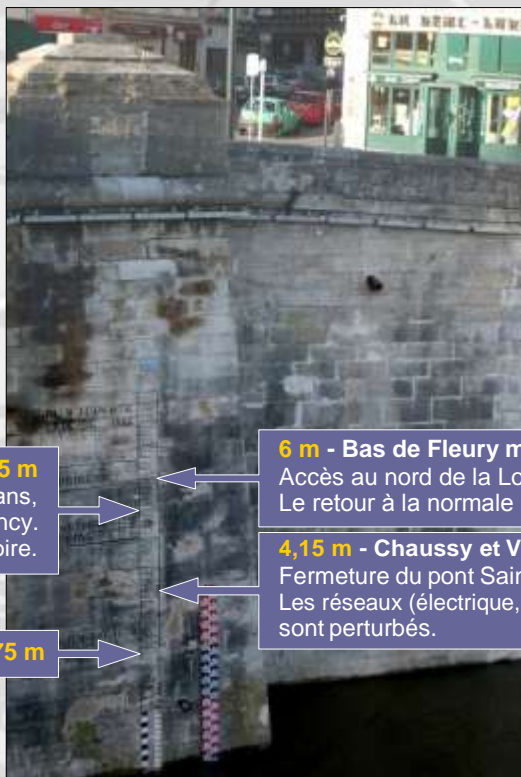
Secteurs et hameaux concernés
Conséquences sur la vie quotidienne

Le Ruet, Boucheteau, Pâtis et Port Arthur - 5,45 m
Risque de fermeture des ponts d'Orléans, Meung et Beaugency.
Difficultés pour passer au nord de la Loire.

Moulins, Chaussy et Vaslins menacés - 3,75 m

6 m - Bas de Fleury menacé.
Accès au nord de la Loire rendu impossible.
Le retour à la normale risque d'être long.

4,15 m - Chaussy et Vaslins.
Fermeture du pont Saint-Nicolas, déviation par Olivet
Les réseaux (électrique, téléphonique, eaux usées) sont perturbés.



Le risque d'inondation



Les actions des pouvoirs publics pour réduire le risque

Au niveau de l'État

La prévision des crues au niveau du bassin

Le réseau Cristal (Centre régional informatisé par système de télémesures pour l'aménagement de la Loire) permet de connaître en permanence, et en temps réel, les hauteurs d'eau des rivières sur 180 points de mesure et les précipitations pluvieuses sur 70 points répartis sur l'ensemble du bassin de la Loire. Dans le Loiret, la prévision des crues est assurée par la Direction régionale de l'environnement centre, basée à Orléans, qui centralise les données du réseau Cristal : www.centre.ecologie.gouv.fr

La protection locale : les levées de la Loire

Des levées ont été édifiées à partir du XII^e siècle, sur la majeure partie du cours de la Loire moyenne pour éviter les inondations par les crues les plus fréquentes. Des déversoirs ont été aménagés dans les levées, à la suite des crues de 1846, 1856 et 1866, pour réduire le risque de rupture en dérivant dans le val une partie du débit de la crue dès que son niveau dépasse un seuil. Les levées de la Loire dans le Loiret appartiennent toutes à l'État qui les entretient, les surveille et les renforce. Un programme de renforcement des levées a été engagé par l'État en 1970 et se poursuit encore aujourd'hui. En cas de crise, les levées de la Loire sont surveillées 24 h / 24 h par les services de la DDE du Loiret.

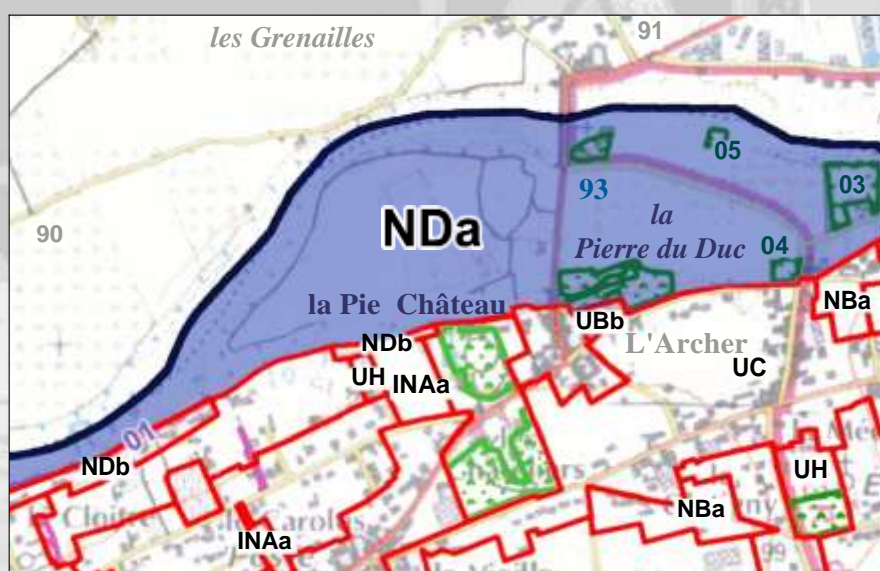
La protection éloignée : Le barrage écrêteur de Villerest

Le barrage de Villerest situé sur la Loire en amont de Roanne permet de réduire le débit maximal des crues en Loire moyenne et de gagner quelques dizaines de centimètres sur le niveau maximal. Il est exploité par l'Établissement Public Loire.

Au niveau communal

La prévention : maîtrise de l'urbanisation en zones inondables

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint-Hilaire a intégré l'ensemble des dispositions figurant dans le Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) élaboré par les services de l'État en 2001. Ce document, consultable en mairie, délimite des zones de risque et fixe des règles d'occupation du sol en fonction du niveau de l'aléa (hauteur et vitesse de l'eau).



La gestion en cas de crise : la prochaine élaboration d'un plan communal de sauvegarde

Le présent document (Dicrim) vise à informer et sensibiliser la population face aux risques auxquels elle est exposée. Le plan communal de sauvegarde doit permettre à la commune de prendre les premières mesures d'urgence (alerte, hébergement en cas de besoin...) pour assurer la sécurité.

Pour aider ceux qui seraient touchés par une inondation, vous pouvez faire part de vos capacités d'hébergement, en vous inscrivant à la mairie de votre commune.



Le risque d'inondation

Les mesures d'alerte

Le service de défense et protection civile de la préfecture diffuse un fax journalier et déclenche l'alerte. Chaque maire déclenche son alerte communale et peut donner l'ordre d'évacuation des secteurs touchés. Pour vous informer, un site internet a été mis en place, ainsi qu'un serveur vocal.



Il faut prendre conscience qu'une inondation importante reste toujours possible. Ainsi sur Saint-Hilaire- Saint-Mesmin le niveau critique est à 4 mètres, la première maison du val est alors touchée. Les propriétaires des habitations concernées peuvent s'informer des mesures et travaux possibles pour réduire les dommages sur les bâtiments en cas d'inondation.

Consignes de sécurité

Avant

- Mettez hors d'eau vos biens, papiers administratifs, etc.
- Faites une réserve d'eau potable et d'aliments, torches et piles.
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement.
- Arrimez tout objet pouvant être emporté par le courant.



Pendant

Informez-vous pour connaître l'évolution

- Radio Bleu Orléans : 100,9 Mhz.
- Service de prévision des crues, serveur vocal : 0 825 15 02 85.
- Mairie : 02 38 76 30 24.
- Internet : www.vigicrues.gouv.fr.



N'évacuez que sur ordre, sinon prévenez la mairie et dans ce cas

- Coupez : eau, gaz et électricité.
- Fermez : portes, fenêtres et volets.



Si vous devez vous déplacer

- Renseignez-vous sur l'état des routes, certaines peuvent être inondées, des ponts rendus inaccessibles.
- Gendarmerie de Cléry Saint-André : 02 38 45 34 37.
- www.meteofrance.com, www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- Ne vous engagez pas sur une route inondée.



Les Vaslins,
simulation du niveau atteint en 1856



Après

- Avant de réintégrer votre maison, attendez l'autorisation des autorités.
- Aérez et désinfectez, chauffez dès que possible, le séchage est très long.
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle total de l'installation.
- Faites évaluer les dommages par un professionnel.

Les intempéries



On parle de tempête et d'intempérie pour

- des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h.
- de violents orages où peuvent se mêler pluies, vents et foudre.
- des chutes de neige importantes et inhabituelles pour la région ou par un verglas généralisé.

Les dispositions prises

- Météo France émet des bulletins météorologiques et des cartes de vigilance, qui définissent pour une durée de 24 heures le danger dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis simultanément. Ces bulletins comprennent quatre rubriques : la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement, la date et l'heure du prochain bulletin.
- Les services de la protection civile de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus à cet effet comme le plan intempéries, en interdisant par exemple la circulation sur certains axes.
- Au niveau communal, les services municipaux peuvent mettre en œuvre un plan d'intervention approprié.



La Tempête ne se maîtrise pas mais des mesures peuvent être prises pour en réduire les effets



Consignes de sécurité

Avant : si une tempête est annoncée

- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques.
- Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements.
- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés et de se transformer en projectile.



Pendant

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager.
- Suivez les messages météo et les consignes à tenir Radio Bleu Orléans sur 100.9 FM.



Consignes spécifiques pour chef de chantiers en extérieur

- Ne travaillez pas en extérieur, sur les toits ou sur les échafaudages.
- Mettez les grues en girouette.

Après une tempête

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphonique tombés à terre.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement, pour éviter des dégâts supplémentaires (toitures notamment).
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

- C'est le risque lié au transport de produits dangereux, soit par unité mobile (sur une voie routière, ferroviaire, fluviale), soit par conduite fixe (gazoduc, oléoduc).
- Selon la nature du produit les effets secondaires peuvent être d'une importante gravité : toxicité, radioactivité, inflammabilité.

Les dangers

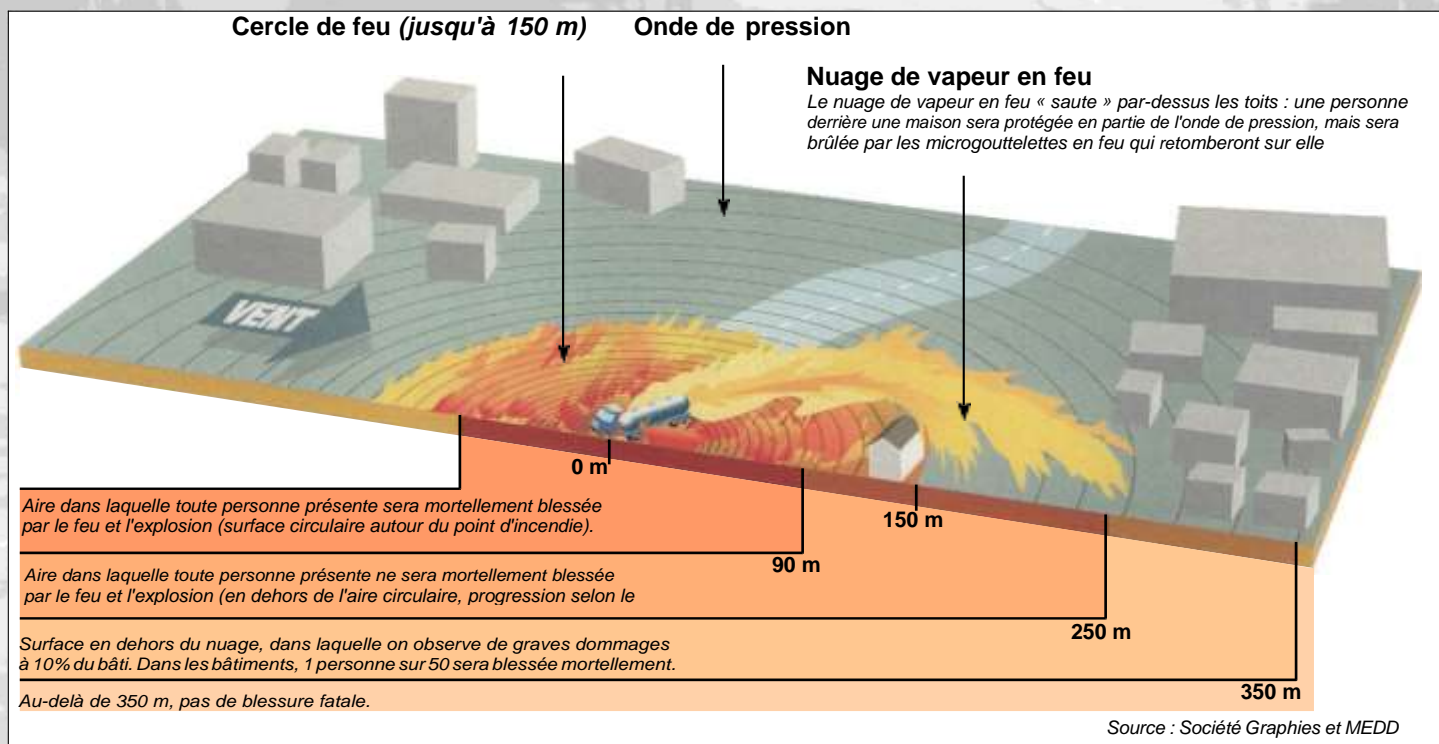
- **L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris. Elle peut aussi souffler des constructions.
- **L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- **La dispersion** d'un produit, suite au renversement ou à la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.



Les risques pour la commune

Ils peuvent être dûs principalement à

- La traversée du bourg par les véhicules.
- La rupture accidentelle d'une conduite de gaz. La commune est desservie en gaz et traversée par une conduite à haute pression.



Explosion d'un camion-citerne

Le transport de matières dangereuses



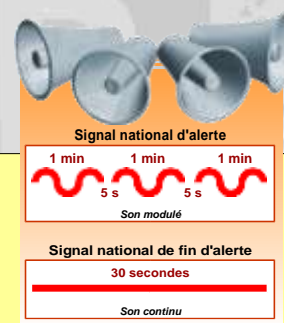
Le bon réflexe

Vous êtes témoin de l'accident

- Donnez l'alerte
 - Pompiers : 18 ou 112 pour les portables.
 - Police : 17
 - Samu : 15
- Indiquez le lieu précis nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme.
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule.
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie.
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez-vous en.

L'alerte est donnée par la sirène

Trois sons modulés de une minute



Consignes de sécurité en cas d'alerte

- Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- Stoppez le chauffage et la ventilation (VMC).
- Ne téléphonez pas.
- Ne fumez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- Écoutez la radio pour connaître les consignes. Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.



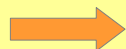
Fin d'alerte

Un son continu de trente secondes

- Respectez les consignes données par les services de secours.
- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.
- Consultez un médecin en cas d'irritations.
- Changez de vêtement si possible.

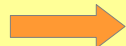
Reconnaître les repères

Numéro d'identification du danger



336

Numéro d'identification matière



1230

Type de danger





Les risques nucléaires

À près de trente km de Saint-Laurent-des-Eaux et cinquante km de Dampierre-en-Burly, nous sommes, a priori, hors du périmètre d'irradiation directe de ces centrales. La désastreuse catastrophe de Tchernobyl nous a montré que les vents n'ont pas de frontières et portent les nuages de poussières au-delà des limites administratives.



Centrale de Saint-Laurent-des-Eaux

Les dangers

- **L'irradiation** qui concerne le personnel et les abords immédiats de la centrale.
- **La contamination** par les poussières radioactives dispersées dans l'atmosphère.

Les conséquences

- **Sur l'homme** : cancers, stérilité, malformations des nouveaux nés etc.
- **Sur l'environnement** : sur la faune les effets sont identiques à ceux sur l'homme.
Sur la flore et les cultures, destruction, pollution et contamination de l'homme par l'alimentation.

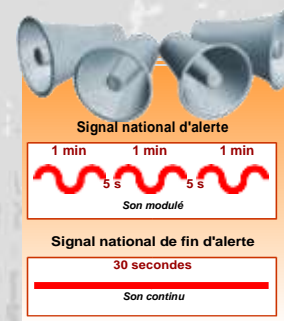
Les risques pour la commune

Ils ne sont pas nuls. Il est donc important que chacun connaisse les risques et les consignes à suivre en cas d'accident nucléaire.

L'alerte est donnée par la sirène

Trois sons modulés de une minute

Elle est relayée par radio et par haut-parleurs.



Consignes de sécurité en cas d'alerte

L'important est de se protéger dès les premières minutes de l'alerte

Si vous êtes dehors

- Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.



Si vous êtes en voiture

- Ne tentez pas de fuir, vous seriez plus exposé au danger et vous pourriez gêner les secours.
- Mettez-vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes à l'intérieur



- Chez vous au travail ou dans un lieu public, restez-y.
- Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.



- Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.



- Confinez-vous : Bouchez toutes les arrivées d'air. Arrêtez la ventilation et la climatisation. Ne fumez pas. Si possible cantonnez-vous dans une seule pièce.



- Écoutez la radio.
- Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale.
- Si vous craignez d'avoir été contaminé, si possible, débarrassez-vous à l'extérieur de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.

Les risques nucléaires



L'évacuation

Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités

Si l'ordre d'évacuation est donné

- Prenez un poste de radio.
- Emportez de quoi vous changer complètement.
- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, et d'un peu d'argent.
- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité
- Fermez les portes, fenêtres et volets.
- N'abandonnez pas vos animaux familiers



Après l'alerte

Un son continu de trente secondes

- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne consommez pas de fruits ou légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Ne touchez pas des objets, à l'extérieur, pouvant être contaminés.



NB : de l'utilisation de comprimés d'iode

Si le comprimé d'iode stable est pris juste avant ou dans les heures suivant l'exposition à l'iode radioactif, la thyroïde est alors saturée. Ainsi, l'iode radioactif ne peut se fixer sur la thyroïde et il est alors éliminé naturellement par l'organisme. Notons que les comprimés d'iode protègent seulement la glande thyroïde. Cette mesure est complémentaire à la mise à l'abri et l'évacuation, qui protègent le corps entier.

Cette mesure est particulièrement importante pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes (pour le fœtus).

Contre-indications

Les personnes ayant des allergies connues à l'iode ou une maladie de la thyroïde associée à une hyperthyroïdie active ne devraient pas prendre de comprimés d'iode. En cas d'incertitude, consultez son médecin.



Les mouvements de terrain

Les effondrements de cavités souterraines

Le risque de mouvement de terrain



Formation d'un Fontis

Source : Direction développement durable et promotion de la santé, ville d'Orléans

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la constitution des couches géologiques qui le composent. Le phénomène est dû à la dissolution ou à l'érosion des roches par l'eau qui les traverse. (réseau karstique). Il existe dans le Loiret des cavités naturelles, ou artificielles, restes d'extraction artisanale de la pierre. Dans les deux cas la voûte de ces cavités peut s'effondrer plus ou moins brutalement. Selon la taille et la profondeur de la cavité l'effondrement donnera lieu à une simple dépression ou à un puits important.

Mesures prises dans le département



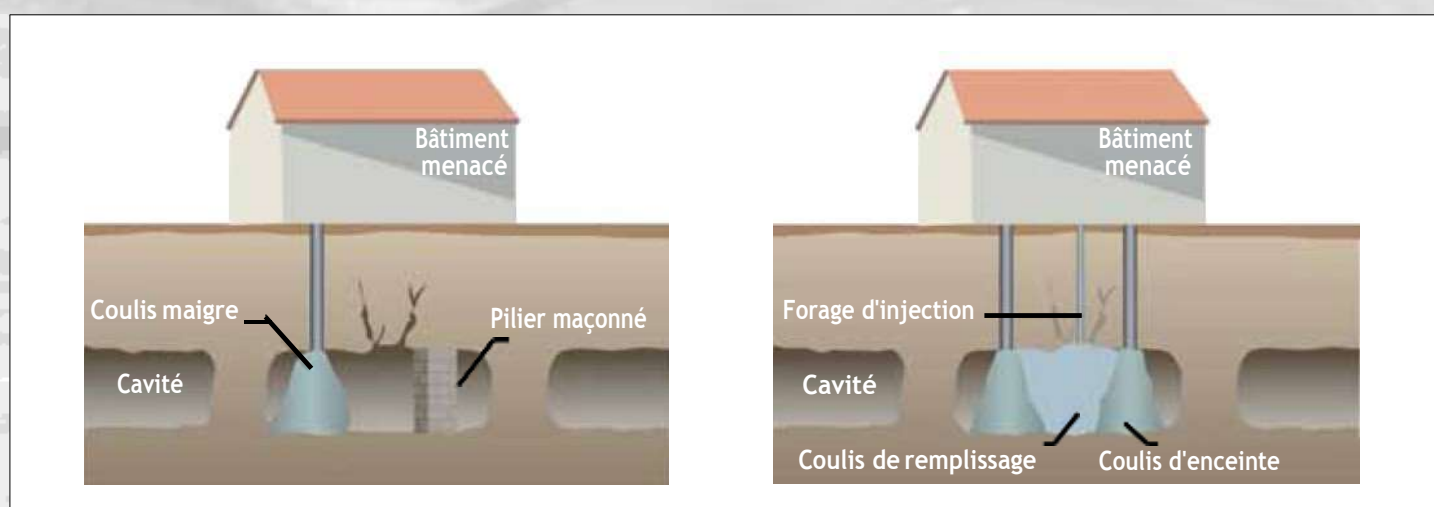
Source : CETE NC/LRP de Blois

La toute première mesure concerne la constructibilité des terrains. La seule présence d'un sous-sol calcaire, soumis à des phénomènes de dissolution, constitue un facteur important à prendre en compte pour mener, préalablement à tout projet, une étude de sol. Une cartographie départementale de l'inventaire (non exhaustif) des cavités souterraines et des désordres de surface a été réalisée en octobre 2003. On a recensé dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin plusieurs effondrements de cavités, (les bîmes). Aucune, à ce jour, n'a eu de conséquences graves. Les plus importantes, ne dépassaient pas la douzaine de mètres cubes.

Dispositions légales

L'obligation d'information, des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les sinistres, s'applique à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, en application des articles L 125-5, L 125-2, R 125-10 et R 125-11 du code de l'environnement. Cette obligation est due pour un bien immobilier bâti ou non bâti.

Le vendeur ou le bailleur doit annexer au contrat une déclaration du ou des sinistres indemnisés dont il a connaissance, en application des articles L.128-1 et L.128-2 ou L.125-1 du code des assurances.



Schémas de renforcements possibles pour soutenir une construction menacée par l'effondrement d'une cavité.

L'alerte

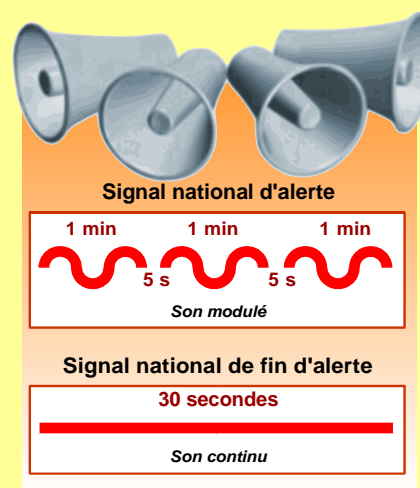
Le réseau national d'alerte est utilisé pour prévenir de la survenue d'un risque technologique ou naturel.

L'alerte est donnée par la sirène

Trois sons modulés de une minute

La fin d'alerte est donnée par la sirène

Un son continu de trente secondes



Consignes de sécurité en cas d'alerte



Se mettre à l'abri

- Il y a danger pour les personnes à l'extérieur.



Se confiner

- Ne pas fumer.
- Éviter l'entrée des produits toxiques.
- Limiter les aérations.



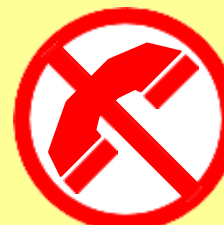
Ne pas sortir

- Ne pas se mettre en danger.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



S'informer

- Écouter la radio.
- Éviter de téléphoner.
- Laisser les réseaux disponibles pour les secours.



En cas d'urgence

Écoutez la radio

France Bleu Orléans..... 100.9 MHz
France Inter..... 99.2 Mhz ou
162 KHz GO (1852 m GO)
France Info..... 105.5 MHz

Informations

Sapeurs-pompiers..... 18 ou 112
Samu15
Police.....17
Mairie de St Hilaire.....02 38 76 30 24
Mairie d' Orléans..... 02 38 79 22 22

Pour en savoir plus

Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

494 route d'Orléans
45160 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
02 38 76 30 24
www.saint-hilaire-saint-mesmin.fr

Préfecture du Loiret

Service interministériel de défense et de
protection civile
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex
02 38 81 40 00
www.loiret.pref.gouv.fr

Direction départementale des Territoires

131 rue Banner
45000 Orléans
02 38 52 46 46
www.equipement.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr

Institut des risques majeurs

15 rue Eugène Faure
38000 Grenoble
04.76.47.73.73
www.irma-grenoble.com

Conseil Départemental cellule inondation

15 rue Eugène Turbat
BP 2019
45010 Orléans Cedex 1
02 38 25 45 46
www.loiret.com

Établissement Public Loire

3 avenue Claude Guillemin
45100 Orléans
02.46.47.03.21
www.eptb-loire.fr

Météo France

0 899 71 02 45
www.meteofrance.com

Bison futé

0 826 02 20 22
www.bisonfute.equipement.gouv.fr

Prim-net professionnel

Informations sur l'historique des risques sur
la commune.
17 rue d'Anton
75 002 Paris
www.prim.net

BRGM

Informations sur le sous-sol, argile et cavités.
3 avenue Claude Guillemin
45 100 Orléans
02.38.64.34.34
www.argiles.fr

Directeur de la publication : Patrick Pinault

Réalisation : Commission sécurité de la commune de Saint-Hilaire-Saint Mesmin

Conception et rédaction : Jean-Paul Pinel et Olivier Ducarre du CG 45

Opération financée par la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin,

L'Établissement Public Loire, la Région Centre et le Conseil Général du Loiret :



Mise à jour juin 2016.